



les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc / Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Justice > Le collégien voulait « plus de vacances » > Le collégien voulait « plus de vacances »

Le collégien voulait « plus de vacances »

J.-A.G.-L. | Créé le 18.12.2017 à 04h25 | Mis à jour le 18.12.2017 à 07h19



Le jeune qui avait volé les ordinateurs du collège, le jour de l'incendie, a été condamné. Les deux incendiaires présumés, mineurs, n'ont pas encore été jugés.

JUSTICE. Le tribunal a condamné un jeune pour le vol des ordinateurs du collège de la Colline, le 21 mai 2016. Ce jour-là, l'établissement avait été incendié. Le procès a été l'occasion d'en savoir un peu plus sur les raisons qui ont poussé les incendiaires présumés, mineurs, à mettre le feu.

Il a toujours juré n'y être pour rien dans l'incendie et, au fil de l'enquête, le juge d'instruction l'a innocenté sur ce point. Mais Warren*, 23 ans, a accompagné les deux mineurs qui sont soupçonnés d'avoir mis le feu au collège de la Colline, à Thio, le 21 mai 2016, puis dérobé une dizaine d'ordinateurs et divers objets appartenant à l'établissement. C'est pour ces faits de vol qu'il a comparu, vendredi, devant le tribunal correctionnel.

« Une implication minime »

Au cours du procès de Warren, la présidente du tribunal a indiqué qu'un des mineurs de 16 ans avait incendié le collège parce qu'« il voulait davantage de vacances ». « Il ne regrette pas son geste », ajoute la magistrate. Et que le deuxième incendiaire présumé venait d'être « exclu pour une histoire de cannabis », « il s'est donc vengé ». Warren, lui, a eu « une implication minime » dans ces faits, précise le procureur de la République. « On peut lui reprocher de ne pas avoir dissuadé les mineurs », assure, encore, le représentant du ministère public. « Il s'est retrouvé au mauvais endroit, au mauvais moment et entouré des mauvaises personnes », plaide Me Marie-Astrid Cazali, le conseil de Warren. Ce dernier, inconnu de la justice, a écopé d'une peine de quatre mois de prison avec sursis. L'incendie du collège avait occasionné des dégâts à hauteur de 200 millions de francs.

* prénom d'emprunt

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/pays/justice/le-collegien-voulait-plus-de-vacances> asdasdad